



## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'Administration

Date : 8 Novembre 2021

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : N° 1

Date de transmission de la convocation aux membres : le 18 octobre 2021

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : **OUI**

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Madame Myriam ORAVEC, principale**

Secrétaire de séance : Messieurs GUILLIN et RUMEAU, **représentants des personnels**

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : **19 à 18h05**

### Ordre du jour

#### I – Vie pédagogique et éducative

1. Installation des conseils et commissions
2. Règlement interne du conseil d'administration
3. Situation de rentrée : perspectives et projets d'actions pédagogiques pour 2021-2022
4. Attribution des Indemnités pour Missions Particulières (IMP)

#### II - Fonctionnement général

1. Constitution du conseil pédagogique
2. Conventions

#### III – Vie budgétaire et financière

1. Délégation de signature
2. DBM
3. Dotation informatique 2021
4. Prélèvement sur fonds de réserve

#### IV - Questions diverses

(A déposer au secrétariat 48 heures avant la date du conseil si vous souhaitez aborder un sujet lors du CA).

#### Annexes [nombre – titre)

1. Composition des conseils et commissions 2021-2022
2. Composition du CVC
3. Règlement interne du conseil d'administration
4. Répartition IMP
5. Conseil pédagogique

#### Motions [nombre – titre)



## **Préambule**

La présidente du conseil, madame Oravec, nouvellement nommée au collège de Lusignan à la rentrée de septembre 2021, ouvre la séance à 18h03.

Le compte-rendu est rédigé par le collège des représentants des personnels : Messieurs Guillin et Rumeau.

Madame Péciaux, conseillère départementale excusée, a donné pouvoir à Monsieur Ledoux. Le vote de ce dernier sera ainsi comptabilisé pour 2 voix.

Madame la principale informe les membres de la présence au conseil d'administration, en tant qu'invitée, de madame Frillon, stagiaire CPE. Elle n'aura pas le droit de vote.

Le nombre de votants est porté à 19.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil d'administration du jeudi 24 juin 2021 (19 voix).

Madame Oravec présente l'ordre du jour aux membres et précise que ce dernier ne sera plus voté en assemblée. Depuis le décret de décembre 2020, le président du conseil fixe et présente l'ordre du jour en début de conseil.

# I - Vie pédagogique et éducative

## 1. Installation des conseils et commissions (Annexes 1 et 2)

Madame Oravec rappelle les statuts de chaque instance et chaque commission ainsi que leurs compositions respectives. Elle fait la présentation des différentes commissions et conseils.

Elle informe le CA de la suppression de l'obligation de la commission permanente depuis le décret du 21 décembre 2020.

*Arrivée de M. Ledeux à 18h11 avec pouvoir :  
20 présents et 21 votes*

*Les suppléants élèves présents n'ont pas droit au vote*

## 2. Règlement interne du conseil d'administration (Annexe 3)

Mme Oravec fait lecture du règlement interne au conseil d'administration. Mme la présidente rappelle que les votes, bien qu'étant réalisés à main levée, sont soumis à une obligation totale de discrétion. Les membres du conseil d'administration n'ont aucune remarque à faire.

Règlement soumis au vote.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Le règlement interne du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Le prochain CA est fixé au 30 novembre 2021 et portera en ordre du jour, entre autres, le budget.

## 3. Situation de rentrée : perspectives et projets d'actions pédagogiques pour 2021-2022

Deux projets d'actions sont présentés :

- pHARe : programme national de lutte contre le harcèlement à l'école

Mmes Oravec et de Barsac exposent le programme et précisent qu'il repose sur la signature d'une charte, un engagement pour 2 ans, la mobilisation d'au moins 5 personnels ressources (Mme de Barsac cite quelques adultes référents) et 10 ambassadeurs collégiens – tous les volontaires seront formés. Un protocole doit être mis en place. Un travail est fait en amont par madame Jouineau CPE, adulte référente, avec la participation à différents concours et journée nationale. 10 heures seront dispensées auprès des élèves sur ce travail.

A ce programme s'attachent :

- la journée du 18 novembre 2021, contre le harcèlement avec diffusion sur le ¼ d'heure lecture d'un chant répété par les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> (Différences), un affichage dans le couloir de la demi-pension
- la semaine « Non au harcèlement » du 8 au 12 novembre sur le niveau 5<sup>ème</sup> avec rédaction de textes

- Clip CHAM (Geysir)

Les élèves de 4<sup>ème</sup> de la CHAM vont participer à un clip avec Malik Djoudi, artiste musical. Ils assisteront aux répétitions de son spectacle le 26 novembre 2021 au Confort Moderne.

Les élèves participeront à un clip d'une artiste vietnamienne à Sanxay en collaboration avec Grand Poitiers.

#### **4. Attribution des Indemnités pour Missions Particulières (IMP) (Annexe 4)**

Mme Oravec rappelle que ces missions sont hors enseignement, donc pas devant les élèves. Le collège est doté de 8.25 IMP. La ventilation des Indemnités pour Missions Particulières a été actée lors du conseil pédagogique du 23 septembre dernier.

M. Ledeux, représentant de la collectivité, demande ce que signifie l'acronyme RUPN : l'enseignant en charge de cette mission est le Référent aux Usages Pédagogiques Numériques. Mme Oravec rappelle les missions de ce poste notamment avec la mise en place de « Pix », plateforme dédiée à l'évaluation et la certification les compétences numériques des élèves.

La répartition des IMP est soumise au vote

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Adopté à l'unanimité

## II – Fonctionnement général

### 1. Constitution du conseil pédagogique (Annexe 5)

Mme Oravec présente la constitution du conseil pédagogique pour information. La composition est proposée lors du premier conseil pédagogique, il se réunit une à deux fois par trimestre pour évoquer les projets pédagogiques, les programmes mis en place, la DGH, le DNB.... Il est constitué au minimum d'un professeur par discipline, d'un professeur principal par niveau, de la conseillère principale d'éducation. Il est présidé par la cheffe d'établissement.

### 2. Convention

Une convention est présentée pour vote.

Madame Oravec propose une convention de partenariat entre le collège et l'école de commerce l'Essec : Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (école privée du supérieur). « Trouve ta Voie » est un module de formation mis en ligne par l'Essec. Il permet d'accompagner les élèves de 3<sup>ème</sup> dans leur choix d'orientation et leur réflexion. La mise à disposition de ressources numériques pédagogiques, sous forme de banques de données, de petits tutoriels, vidéo, coaching, permet de mettre en valeur les compétences des élèves et les guider. Par exemple pour valoriser le stage d'observation en milieu professionnel de 3<sup>ème</sup>, guider l'élève dans sa présentation de l'entreprise sous forme de coaching est envisageable. Ce partenariat est gratuit, la durée de son engagement est de deux ans.

La convention est soumise au vote

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Adopté à l'unanimité

## III – Vie budgétaire et financière

### 1. Délégation de signature

Madame Oravec demande aux membres du conseil l'autorisation de déléguer sa signature à M. Derouet pour la signature des bons de commande.

Cette délégation prend effet à la date du conseil et reste effective tant que les deux personnels sont présents dans l'établissement.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Adopté à l'unanimité

### 2. DBM

Une DBM est présentée pour information : subvention de 900 € versée par la Région Nouvelle Aquitaine pour financer l'intervention du CIDFF en juin 2021 sur l'égalité fille-garçons.

### 3. Prélèvement sur fonds de réserve

Le restaurant scolaire du collège va s'équiper d'un équipement numérique : TurboSelf. Ce système de distribution de plateau, avec mise en place d'un système de carte, verra le jour en janvier 2022.

La présidente du conseil propose un prélèvement 12000 euros sur fonds de roulement en vue de l'acquisition de ce système pour la modernisation du service de restauration. Une demande d'aide financière est demandée auprès du conseil départemental. Un remboursement total ou partiel peut être possible.

Mme Collas, représentante des parents d'élèves, demande si la carte sera payante. Mme De Barsac précise que dans d'autres établissements la première est gratuite et les suivantes sont payantes. Le collège appliquera le modèle déjà en place pour les carnets de correspondance : gratuité de la première, en cas de perte elle sera facturée.

Mme Collas demande si cela influencera le prélèvement automatique ce à quoi on lui répond qu'il n'y aura pas de modifications.

M. Guillin, représentant des personnels, demande si le passage s'effectuera toujours par classe. Mme Oravec précise que ce sera le cas tant que le protocole sanitaire s'appliquera.

**Vote** : 0 contre / 0 abstention / 21 pour.

Adopté à l'unanimité

### 4. Dotation informatique 2021

Mme Oravec informe le conseil du montant de la dotation informatique. Elle s'élève à 4500 €.

L'achat de deux vidéos projecteurs interactifs en Histoire Géographie et en SVT et 5 vidéos projecteurs classiques sont prévus.

## IV – Questions diverses

1. Mme Oravec rappelle que le protocole actuel était de niveau 2 en septembre puisqu'il est passé au niveau 1 en octobre (sans changement au Self).  
Un seul signalement de cas Covid a été fait sur le niveau 6ème et ce n'était pas lié à l'établissement (cas contact de cas contact) ; il n'y a pas eu de cas déclaré dans l'établissement.
2. En ce qui concerne l'absence de professeurs, seul le poste de mathématiques n'était pas pourvu à la rentrée, mais la nomination d'un enseignant s'est faite au bout de deux semaines. De plus, il n'y a pas de cours de grec en langue, uniquement une heure de civilisation.
3. La remise de bulletins sera faite par les professeurs principaux sur les niveaux 5ème 4ème 3ème sur des temps qui seront décidés par les personnes concernées (sur deux semaines après les conseils de classe du premier trimestre).  
Une rencontre parents-professeurs 6ème est prévue le 9 novembre.
4. Une note rappelant les modalités du DNB (Diplôme National du Brevet) sera attachée au bulletin scolaire du premier trimestre des élèves de 3°.
5. Concernant le phénomène « 2010 », il n'y a pas eu de problème majeur dans l'établissement excepté quelques bousculades mais qui n'y étaient pas forcément liées. Le signalement fait à propos du jeu Squid Games n'a pas vu de mise en concret dans l'établissement.
6. Concernant le problème d'un bus lié au retard quotidien pour le ramassage à 16h35, M. Ledoux précise qu'il va se rapprocher de M. Maricourt pour plus d'efficacité.
7. Pour cette dernière question relative aux aménagements extérieurs pour une circulation mieux partagée au niveau de la descente et montée des élèves utilisant les ramassages scolaires, M. Ledoux propose de réfléchir à des aménagements simples et peu onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Oravec clôt le conseil d'administration à 19h38.

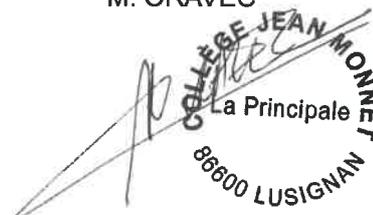
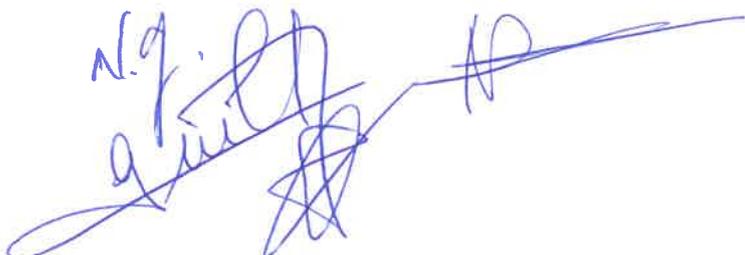
Les secrétaires de séance,

La Présidente,

N. GUILLIN

N. RUMEAU

M. ORAVEC



COLLEGE JEAN MONNET  
La Principale  
86600 LUSIGNAN